

Nombre de conseillers titulaires : 153

Nombre de conseillers présents : 91

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre d'absents excusés : 46

1 – Aménagement du Territoire

• Avis PLH

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, d'émettre un avis favorable sur le programme d'actions de l'arrêt de projet du PLH, d'accompagner la mise en œuvre du PLH en participant activement à la réalisation des actions listées par la mise à disposition des moyens nécessaires et de veiller à l'atteinte des objectifs du PLH.

• Validation programme de l'opération de requalification des espaces publics du centre bourg de Saint-Pierre-Montlimart

Le Conseil Municipal, approuve à la majorité des membres présents, le programme des travaux présenté,

- approuve la localisation de l'opération située dans les îlots compris entre la rue du Commerce et la place Saint-Pierre au nord, la rue du Centre à l'ouest, l'avenue de la Croix Verte au sud, la rue du Château à l'est, sur la commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart,

- approuve le programme des travaux tel que présenté ci-dessus et consistant à :

→ proposer un aménagement sécuritaire et qualitatif de la RD 752 favorisant les traversées piétonnes est-ouest et la mise en relation des différents espaces publics connexes à la voie,

→ apporter une réponse qualitative dans la réorganisation du stationnement ;

→ proposer des principes de requalification des espaces publics existants (place Saint Pierre notamment et ses abords),

→ proposer des principes d'aménagement des espaces publics en devenir (parvis sud de l'église, abords de l'opération mixte commerces / habitat, abords de la médiathèque/ ludothèque/mairie...),

→ favoriser leur appropriation par les riverains et les visiteurs,

→ favoriser le lien social dans ces espaces et plus globalement de revitaliser l'activité du centre-ville autour des pratiques commerciales et récréatives.

- arrête l'enveloppe prévisionnelle des travaux à 2 110 000 € HT compris dans une enveloppe opération de 2 303 800 € HT,

- approuve le financement suivant de l'opération : recherche de subventions (CTR, appel à projets Mauges Communauté...) et fonds propres,

- autorise Monsieur le Maire à lancer les recherches de subventions et à signer et déposer les dossiers correspondants,

- approuve le lancement d'études en maîtrise d'œuvre externe,

- désigne le Maire comme Président du Jury,

- arrête à 4 le nombre de personnes intéressées, ayant voix consultative (1 représentant de Sèvre Loire Habitat, 1 représentant de l'EHPAD des Troënes, 1 représentant du Département du Maine-et-Loire et 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie), et à 3 le nombre de maîtres d'œuvre (1 paysagiste, 1 urbaniste, 1 architecte) à voix délibérative, représentant 1/3 des membres du jury à voix délibérative,

- autorise Monsieur le Maire, Président du Jury, à arrêter nominativement l'ensemble des personnalités indépendantes membres du jury avec voix délibératives et consultatives,

- autorise Monsieur le Maire à lancer le concours restreint de maîtrise d'œuvre,

- autorise Monsieur le Maire à négocier le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence préalable avec le ou les lauréats du concours en application de l'article R2122-6 du code de la commande publique,

- fixe le montant de la prime versée aux candidats admis à concourir à 10 000 € TTC

maximum,

- fixe les indemnités des personnes qualifiées constituant le jury à un montant forfaitaire de 300 € HT par demi journée de présence et le remboursement des frais kilométriques en fonction des barèmes en vigueur, et des frais de péage éventuels, au réel, sur présentation d'un justificatif,

- dit que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2019 pour partie, et les coûts de la tranche ferme ont été votés dans le PPI 2019-2022.

• **Avis PLU Orée d'Anjou**

Le Conseil Municipal, approuve à la majorité des membres présents, le Plan Local d'urbanisme d'Orée d'Anjou tel qu'il est arrêté avec une observation :

- Souhait que le développement économique soit priorisé sur le parc d'activités structurant des Alliés situé entre Liré (Commune d'Orée-d'Anjou) et Le Fuilet (commune de Montrevault-sur-Èvre).

2 – Administration Générale

• **Mise en place d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) – Requalification des espaces publics de Saint-Pierre-Montlimart**

Vote à bulletin secret. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 107 / Bulletins blancs et nuls : 8 La liste A a obtenu 99 voix.

Le Conseil Municipal valide la composition de la Commission d'Appel d'Offres relative à la « requalification des espaces publics de St-Pierre-Montlimart » ainsi qu'il suit :

Fonction	Titulaires	Suppléants
Membre	Denis RAIMBAULT	Benoît BRIAND
Membre	Corinne BOURCIER	Marie-Louise CESBRON
Membre	Pierre MALINGE	Pierre MARY
Membre	Christophe DOUGÉ	Gérard VÉRON
Membre	Serge PIOU	Michel BRUNEAU

• **Modification de la composition des commissions**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, les modifications au sein des commissions communales comme suit :

Commission Affaires Scolaires - Enfance/Jeunesse

- Florence Merceron en remplacement de Christiane Cogné

- Alban Braud en remplacement de Laurence Gazeau

Commission Action Sociale - Emploi

- Laurent Bourget en remplacement de Yves Bigeard

Commission Sports

- Jacques Bigeard en remplacement de Yves Bigeard

Commission Culture

- Nathalie Barreau non remplacée

Commission Voirie

- Jacques Bigeard en remplacement de Laurent Bourget

Commission Finances

- Ajout de Laurent Bourget suite à son élection de maire délégué du Fuilet

Commission Tourisme

- Isabelle Haie en remplacement de Yves Bigeard

• **Protocole transactionnel pour la remise en état de l'aire de jeux de Saint Rémy en Mauges**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, la passation d'un protocole transactionnel entre la Commune de Montrevault-sur-Èvre, l'entreprise Loire Vendée Aménagement (LVA) et Monsieur Didier Augereau pour le règlement du litige relatif à la réalisation d'une aire de jeux à Saint Rémy en Mauges en 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

3 – Finances

• Subvention aux associations 2019 – Affaires Scolaires/Enfance-Jeunesse

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité des membres présents, pour l'année 2019 les subventions pour la thématique Affaires Scolaires – Enfance Jeunesse telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 51 530 € :

Tiers	Commune déléguée	Année 2019
ASSISTANTES MATERNELLES	CHAUDRON-EN-MAUGES	180,00
ASSOCIATION LA CICADELLE	SAINT-GERMAIN SUR MOINE	350,00
FAMILLES RURALES CANTINE RESTAURATION SCOLAIRE	LA SALLE ET CHAPELLE AUBRY	10 500,00
FAMILLES RURALES	CHAUDRON-EN-MAUGES	10 000,00
FAMILLES RURALES	SAINT-QUENTIN EN MAUGES	500,00
VOYAGES SCOLAIRES		9 300,00
RESTAURANT SCOLAIRE LA MIE DE PAIN	ST-PIERRE-MONTLIMART	20 700,00
TOTAL :		51 530,00

• Subvention aux associations 2019 – Culture

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité des membres présents, pour l'année 2019 les subventions pour la thématique Culture telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 9 830 € :

Tiers	Commune déléguée	Année 2019
APCI	MONTREVAULT	2 000,00
ASSOCIATION A DORÉ LIRE	LE PUISET-DORE	200,00
ASSOCIATION CLAIR OBSCUR	MONTREVAULT	300,00
BIBLIOTHEQUE AU FIL DES PAGES	ST-QUENTIN-EN-MAUGES	130,00
BIBLIOTHEQUE AUBRYENNES	LA SALLE ET CHAPELLE AUBRY	150,00
ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE CHAUSSAISOISE (ABC)	LA CHAUSSAIRE	300,00
BIBLIOTHEQUE L'EVRE AUX LIVRES	MONTREVAULT	150,00
CULTURE LOISIRS POUR TOUS	ST-PIERRE-MONTLIMART	500,00
HARMONIE DU VAL D'EVRE	MONTREVAULT	3 000,00
LE PUISET DE CULTURE	LE PUISET-DORE	100,00
QUE PASSO ASSOC	LE PUISET-DORE	2 500,00
QUENTINARTISTE ENTRE EN SCENE	ST-QUENTIN-EN-MAUGES	500,00
TOTAL :		9 830,00

• Subvention aux associations 2019 – Environnement

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité des membres présents, pour l'année 2019 les subventions pour la thématique Environnement telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 3 097 € :

Tiers	Commune déléguée	Année 2019
LES MARTINS PECHEURS	MONTREVAULT	392,00
ETANG DES BRUYERES ASS DE PECHE	LE FUILLET	400,00
GROUPEMENT DEFENSE CONTRE ORGANISMES NUISIBLES MSE	MONTREVAULT	1 905,00
LES AMIS DE LA COULÉE VERTE	ST QUENTIN EN MAUGES	400,00
TOTAL :		3 097,00

• Subvention aux associations 2019 – Finances

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité des membres présents, pour l'année 2019 les subventions pour la thématique Finances telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 14 225 € :

Tiers	Commune	Année 2019
ASSOCIATION DES CONCILIATEURS DE JUSTICE		500,00
ATELIER DE SERVICES	LA BOISSIERE	1 000,00
CLUB DES AMIS CHAUSSAISOIS	LA CHAUSSAIRE	265,00
CLUB DES RETRAITES MONTLIMARTOIS	ST-PIERRE MONTLIMART	160,00
CLUB DU BON ACCUEIL	LE FIEF-SAUVIN	150,00
COMITE DE JUMELAGE CHAUDRON	CHAUDRON	1 000,00
COMITE DE JUMELAGE FIEF SAUVIN	LE FIEF-SAUVIN	750,00
COMITE DE JUMELAGE ST-PIERRE	ST-PIERRE MONTLIMART	2 000,00
COMITE DES FETES LA CHAUSSAIRE	LA CHAUSSAIRE	1 000,00
COMITE DES FETES MONTREVAULT	MONTREVAULT	5 500,00
COMITE DES FETES ST-REMY EN MAUGES	ST-REMY-EN-MAUGES	500,00
EVASION LOISIRS	LE PUISET	500,00
COMITE FETES ST-REMY (JEUX INTER-QUARTIERS EXCEPT)	ST-REMY-EN-MAUGES	900,00
TOTAL :		14 225,00

• Subvention aux associations 2019 – Santé-Social

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité des membres présents, pour l'année 2019 les subventions pour la thématique Santé-Social telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 14 225 € :

Tiers	Commune déléguée	Année 2019
AMICALE DONNEURS DE SANG ST PIERRE MONTLIMART	ST-PIERRE-MONTLIMART	250,00
AMITIE LOISIRS ABSTINENCE	LE FIEF-SAUVIN	150,00
FRATERNITE CHRETIENNE MAL&HANDICAPE	ST-PIERRE-MONTLIMART	950,00
LES AMIS DE LA SANTE DU MAINE ET LOIRE	ST LEZIN	150,00
SSIAD (Services de soins à domicile)	La Chapelle-Saint-Florent	800,00
ADDICTION ALCOOL VIE LIBRE (CD 49)	ANGERS	150,00
ADMR LA SANGUEZE	GESTÉ	730,00
ADMR LE BOCAGE	ST-REMY-EN-MAUGES	4 643,00
ADMR LES COTEAUX DE L'EVRE	BEAUPREAU	1 409,00
ADMR LES MINES D'OR et VALLONS FLEURIS	ST-PIERRE-MONTLIMART	8 179,00
APAHR	CHOLET	750,00
L'OUTIL EN MAIN	ANCENIS	40,00
LES AMIS DES TROENES	ST-PIERRE-MONTLIMART	800,00
TOTAL :		19 001,00

• Subvention aux associations 2019 – Sports

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité des membres présents, pour l'année 2019 les subventions pour la thématique Sports telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 51 560 € :

Tiers	Commune déléguée	Année 2019
ARCHERS DU PARADIS TIRA L'ARC	LE FUILET	340,00 €
ASSP FOOTBALL	SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY/POITEVINIERE	2 370,00 €
AUBRY CHAUDRON BASKET	SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY/CHAUDRON-EN-MAUGES	2 790,00 €
AVENIR SPORT ST PIERRE MONTREVAULT	SAINTE-PIERRE-MONTLIMART/MONTREVAULT	7 540,00 €
BEAUPREAU-FIEF SAUVIN BASKET	FIEF-SAUVIN/BEAUPREAU	1 190,00 €
CLUB NAUTIQUE BEAUPREAU	BEAUPREAU	390,00 €
UNSS COLLEGE DE L'EVRE (Association Sportive)	MONTREVAULT	600,00 €
ENTENTE DES MAUGES	BEAUPREAU	1 500,00 €
ENTENTE DES MAUGES (SPORT ADAPTE)	BEAUPREAU	700,00 €
EVRE BASKET CLUB	SAINTE-PIERRE-MONTLIMART/MONTREVAULT	6 230,00 €
EVRE RANDO ST PIERRE-MONTREVAULT	SAINTE-PIERRE-MONTLIMART/MONTREVAULT	500,00 €
FC LE FUILET-LA CHAUSSAIRE	LE FUILET/LA CHAUSSAIRE	4 900,00 €
FC CHAUDRON-ST QUENTIN	CHAUDRON-EN-MAUGES/SAINTE-QUENTIN-EN-MAUGES	2 810,00 €
FC LE FIEF-GESTE	FIEF-SAUVIN/GESTE	2 490,00 €
FUILETAIS-REMYGEOIS BASKET	LE FUILET/SAINTE-REMY-EN-MAUGES	3 810,00 €
GRS SAINT PIERRE MONTLIMART	SAINTE-PIERRE-MONTLIMART	850,00 €
HANDBALL CLUB ST PIERRE-MONTREVAULT	SAINTE-PIERRE-MONTLIMART/MONTREVAULT	1 130,00 €
JUDO CLUB DES MAUGES	LE FUILET	1 080,00 €
JUDO CLUB SAINT PIERRE MONTLIMART	SAINTE-PIERRE-MONTLIMART	2 230,00 €
LA SCALA (ESCALABUR)	SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY	500,00 €
LES BOUCLES DE L'EVRE (MARCHE NORDIQUE)	SAINTE-REMY-EN-MAUGES	540,00 €
LES ELFES GYM SPORTIVE	SAINTE-PIERRE-MONTLIMART	2 070,00 €
MOTO CLUB DES MAUGES	LE FIEF-SAUVIN	500,00 €
TENNIS CLUB BOTZ-CHAUDRON	CHAUDRON-EN-MAUGES	510,00 €
TENNIS DE TABLE BOISSIERE BOUZILLÉ MARILLAIS – Boissière/Evre	LA BOISSIERE-SUR-EVRE	220,00 €
TENNIS DE TABLE LES COLS BLEUS	LE FIEF-SAUVIN	330,00 €
TENNIS DE TABLE MONTREVAULT-MONTLIMART	MONTREVAULT/SAINTE-PIERRE-MONTLIMART	1 200,00 €
TRAIL DE LA PIERRE QUI TOURNE (FIEF ANIMATION)	LE FIEF-SAUVIN	500,00 €
TWIRLING CLUB LA CHAUSSAIRE	LA CHAUSSAIRE	1 740,00 €
TOTAL :		51 560,00

• **Subvention aux associations 2019 – Tourisme-Patrimoine**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité des membres présents, pour l'année 2019 les subventions pour la thématique Tourisme-Patrimoine telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 24 550 € :

Tiers	Commune déléguée	Année 2019
MAISON DU POTIER	LE FULET	22 000,00
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CALDERONNAIS	CHAUDRON-EN-MAUGES	200,00
CERCLE GENEALOGIQUE DES HAUTES MAUGES (CEGEHMA)	MONTREVAULT	1 500,00
LES SENTIERS DE L'EVRE	MONTREVAULT	150,00
FIEF PATRIMOINE	LE FIEF-SAUVIN	700,00
TOTAL :		24 550,00

• **Subvention aux associations 2019 – École de Musique**

Le Conseil Municipal confirme, à la majorité des membres présents, l'attribution pour l'année 2019 d'une subvention à l'école de musique du Val d'Èvre à hauteur de 91 500 €. Cette somme se décompose de la manière suivante :

- une part fixe relative au fonctionnement de 35 000 €,
- une première part prévisionnelle de 3 500 €,
- une deuxième part prévisionnelle d'un montant de 53 000 € liée à l'appui pédagogique, administratif et comptable dont l'association fait l'objet.

4 – Ressources Humaines

• **Instauration du télétravail**

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents, la mise en place du télétravail dans les conditions énoncées au sein de la charte liée.

• **Modification du cadre de travail**

Le Conseil Municipal modifie, à la majorité des membres présents, le cadre de travail notamment concernant les temps de pause des ATSEM, l'intégration des changements de rythme de travail des agents du service espaces publics et bâtiment, les modalités de comptabilisation de certaines absences dans le cadre de l'annualisation, l'aménagement d'horaire pour les femmes enceintes et l'intégration des modalités de mise en place du CET.

• **Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal modifie, à la majorité des membres présents, le tableau des effectifs comme suit :

Poste	N°	Statut	Grade	Nombre	Durée Hebdomadaire de Service	Objet	Dates	Motif
Surveillant de Baignade	0319T001	Non permanent	Opérateur des APS	2	31/35 ^e	création	Du 28 juin au 2 septembre 2019	Accroissement saisonnier d'activité
Agent d'entretien	0319EN01	Non permanent	Agent technique	1	14/35 ^e	création	Du 11 juin 2019 au 10 juin 2020	Accroissement temporaire d'activité

6 – Foncier

• **Acquisition par cession gratuite à la Boissière sur Èvre**

Le Conseil Municipal valide, à la majorité des membres présents, l'acquisition à titre gratuit des parcelles 33 A 1550, 33 A 1273, 33 A 1274, 33 A 1275 et 33 A 1276 pour une contenance totale de 4 527m2 afin valoriser l'entrée de bourg de La Boissière sur Èvre par la création d'un espace de promenade.

• **Acquisition par cession gratuite au Puiset Doré**

Le Conseil Municipal valide, à la majorité des membres présents, l'acquisition à titre gratuit de la parcelle 252 D 775, d'une surface de 33m², située sur une place entourée par le domaine public et déjà utilisée à des fins de circulation afin qu'elle intègre officiellement le domaine privé de la commune.

- **Cession à la Salle et Chapelle Aubry**

Le Conseil Municipal valide, à la majorité des membres présents, la cession des biens cadastrés après division A1119 (75m2) et A1120 (73m2) au prix de vente de 10€/m² suite à la demande d'habitants de La Salle et Chapelle Aubry, ayant émis le souhait de faire cette acquisition afin de leur permettre de desservir leur terrain par l'arrière de la propriété.

7 – Installations classées

- **Avis sur projet d'extension d'un élevage de veaux de boucherie à la Chapelle St Florent**

Le Conseil Municipal émet, à la majorité des membres présents, un avis favorable à l'extension de l'élevage de veaux de l'EARL DU RENOUVEAU situé au lieu-dit La Coconnière à Mauges-sur-Loire (La Chapelle Saint Florent) jusqu'à 720 veaux de boucherie.

8 – Voirie/Réseaux

- **SIEML – Remplacement d'un candélabre à Saint-Pierre-Montlimart**

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents, le remplacement du candélabre, point 531, situé rue des merisiers (Saint-Pierre-Montlimart), avec pour cette réparation, le versement d'un fonds de concours de 965,96 € au SIEML, représentant 75 % du montant de devis s'élevant à 1 287,95 €.

- **SIEML – Modification du montant de l'entretien annuel de l'éclairage public 2017/2018**

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents, le versement d'un fonds de concours de 75 %, soit 13 886,49 euros TTC au profit du SIEML pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1er septembre 2017 et le 31 août 2018 sur le réseau de l'éclairage public. Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018-196 du 22/10/2018.

- **Aménagements sécuritaires rue St Martin au Filet – Convention avec le Département**

Le Conseil Municipal valide, à la majorité des membres présents, les termes de la convention proposée avec le Conseil Départemental du Maine-et-Loire pour les travaux d'aménagement sécuritaire en direction de la Boissière sur Èvre sur la RD 143 et sur le carrefour avec la rue des Sports au Filet.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : Lundi 27 Mai 2019 à 20 heures 30